



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 septembre 2004  
Français  
Original: anglais/français

---

**Cinquante-neuvième session  
Première Commission**

## **Questions renvoyées à la Première Commission**

### **Lettre datée du 17 septembre 2004, adressée au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 2<sup>e</sup> séance plénière de sa cinquante-neuvième session, le 17 septembre 2004, au sujet des questions renvoyées à la Première Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/59/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections IV et V du rapport qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à cet égard.

*(Signé)* Jean **Ping**



## Questions renvoyées à la Première Commission

### G. Désarmement

1. Réduction des budgets militaires [point 57].
2. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est [point 58].
3. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [point 59].
4. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale [point 60].
5. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 61].
6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 62].
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [point 63].
8. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 64].
9. Désarmement général et complet [point 65] :

[L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes concernés du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/59/295), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, seront portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de l'examen du point 65.]

- a) Notification des essais nucléaires;
- b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
- c) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
- d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
- e) Relation entre le désarmement et le développement;
- f) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
- g) Missiles;
- h) Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération;
- i) Désarmement régional;
- j) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- k) Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission;

- l) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
  - m) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
  - n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
  - o) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
  - p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
  - q) Réduction du danger nucléaire;
  - r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
  - s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
  - t) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour;
  - u) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
  - v) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
  - w) Transparence dans le domaine des armements;
  - x) Désarmement nucléaire;
  - y) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
  - z) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
  - aa) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
  - bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
  - cc) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
  - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
10. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 66] :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
  - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;

- d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
  - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
  - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
  - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
11. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 67] :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - d) Rapport de la Commission du désarmement.
12. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 68].
13. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 69].
14. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 70].
15. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 71].
16. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 72].

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

17. Planification des programmes (programme 3 du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007) [point 109].
18. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].
-